

Le plan suivant a été adopté le mercredi 15 avril

Les grandes surfaces de bricolage et les jardinerie rouvriront le 20 avril.

Il est possible de contacter une personne qui n'habite pas dans votre propre ménage.

Il est donc permis de faire une promenade ou un jogging avec un voisin.

Le 27 avril, tous les magasins qui ne dépassent pas 800 mètres carrés sont autorisés à ouvrir. Dans le cas de 800 mètres carrés, un maximum de 40 personnes peuvent se trouver dans le magasin à tout moment.

À partir du 4 mai, les coiffeurs et les podologues sont autorisés à ouvrir leurs boutiques.

Les restaurants, cafés et pubs resteront fermés.

À partir du 27 avril, les élèves qui ont leurs examens finaux cette année peuvent aller à l'école.

L'école primaire et le jardin d'enfants resteront fermés.

Veillez porter des masques dans les transports publics et dans les magasins.